

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DES HAUTS-DE-FRANCE

Consultation électronique du 27 mars 2023

Avis du CSRPN Hauts-de-France relatif aux travaux 2022-2023 de renaturation de la réserve naturelle nationale (RNN) de la Tourbière alcaline de Marchienne

Le Code de l'Environnement prévoit que, lorsque le plan de gestion d'une réserve naturelle nationale n'est pas encore produit et validé, l'ensemble des travaux entrepris sur la réserve nécessitent de recueillir l'avis du CSRPN. (Article R332-24 du CE)

Le premier plan de gestion de cette RNN récemment classée n'est pas encore finalisé et quelques travaux de renaturation ont d'ores et déjà été engagés sur le site, entraînant une modification de l'aspect de la réserve : le démantèlement d'un ancien poulailler par le Conseil Départemental 59 et le démantèlement d'un vieux garage et l'exploitation de linéaires de peupliers par le Conservatoire d'Espaces Naturels.

Il est également prévu qu'en période estivale le débroussaillage d'environ 2 ha de saulaie marécageuse au sein de la RNN soit entrepris afin de restaurer des habitats de la Directive européenne. Cette action s'inscrit dans le cadre du LIFE Anthropofens et est portée par le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut.

Le CSRPN est favorable à la mise en œuvre de ces actions.

Fait le 14/04/2023

Président du CSRPN des Hauts-de-France

à Amiens



Franck Spinelli